

CHSCT extraordinaire du 28 avril 2010

Pas le matin !

Un nouveau CHSCT extraordinaire avec encore une fois un ordre du jour chargé, le point concernant la collecte et la gestion des déchets qui demande un minimum de temps a une nouvelle fois été repoussé. Les autres points divers ont été abordés et des réponses apportées en renforçant la surveillance lors des phases de grenailage (peinture), ou en renforçant les formations sur la ligne 10RC avant la production de l'EBG. Quant à la sécurité d'utilisation du robot, une réunion sécurité de la ligne serait la bienvenue pour définir le mode d'utilisation et évoquer les autres sujets de cette ligne. Il faudra également que le point sur les odeurs VBCI soit à nouveau abordé. Dès le début de la réunion, les délégués CFDT et CGT ont fait une déclaration. Le point sur la programmation des CHSCT l'après-midi pose problème si l'ordre du jour est chargé, certains élus ne peuvent pas assister à la fin des réunions, qui pour certaines se sont terminées à plus de 17h30. Les délégués CFDT ont demandé la possibilité de positionner la réunion le matin... M.Marcon n'a pas donné suite, sauf le fait de commencer à 13h45 au lieu de 14h. Ce serait pourtant si simple de trouver un accord en local...

ORDRE DU JOUR :

- 1- Information et consultation sur l'EST EAU VBCI 12,7
- 2- Information et consultation sur le projet d'implantation de l'activité Electrique de MCO/S
- 3- Information sur un aménagement horaire (décalage poste soir en poste nuit) du secteur peinture
- 4- Information sur les résultats de l'enquête TMS
- 5- Points divers :
 - Information sur la collecte et la gestion des déchets
 - Point sécurité peinture finale (pilotage du chariot Gossin, surveillance du poste de travail grenailage, sécurité des manutentions au sein du local ingrédients)
 - Point sécurité robot au VBCI
 - Point sur le remorquage du 105LG
 - Analyse des incidents signalés sur la ligne 10RC (ponts roulants)

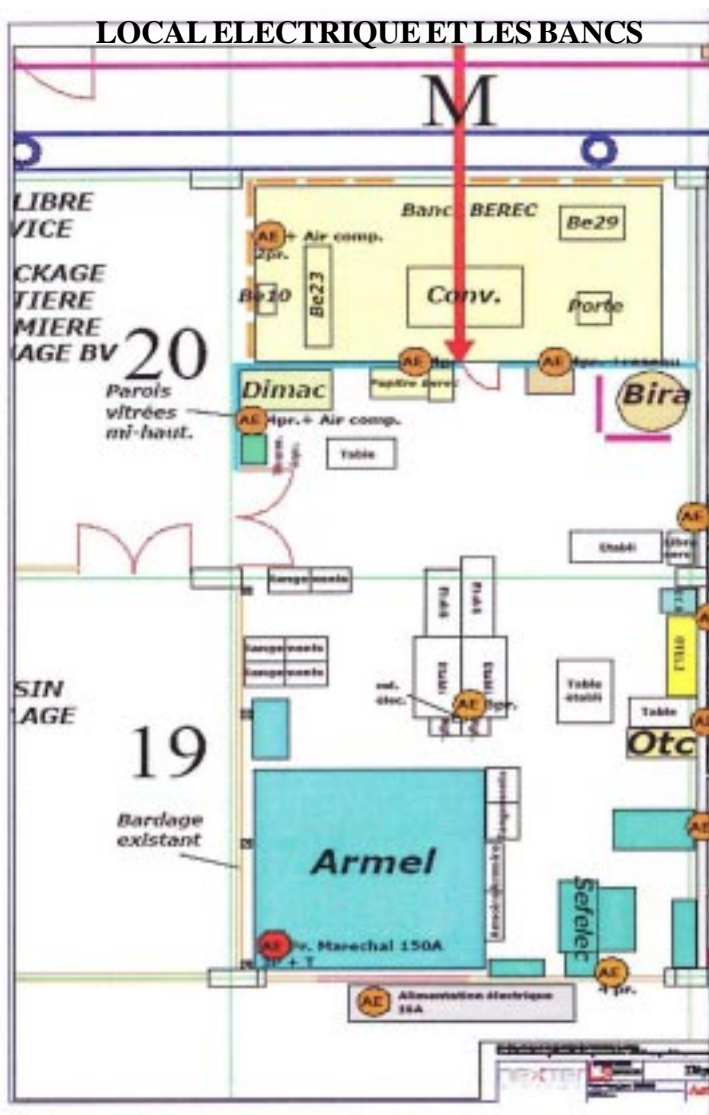
1 - EST EAU VBCI 12,7:

Un travail important a été réalisé pour finaliser cette étude de sécurité pyrotechnique de la part des différents intervenants ainsi que des CHSCT de Roanne et Satory. Un nombre important de remarques a été pris en compte pour assurer la sécurité des personnels qui réaliseront cette mission. Il faut signaler que si les règles de sécurité ne sont pas respectées, il est bien spécifié que les salariés de Nexter peuvent utiliser leur droit de retrait. Le maximum de précautions ont été prises, mais nous sommes loin du lieu de réalisation de ces essais et nous n'avons pas connaissance de certaines informations (champ de tir, qui réalise les tirs, PC de tir). Tous les élus ont donné un avis favorable à cette étude avec les éléments en leur connaissance, et après prise en compte de leurs remarques.

2- Implantation de l'activité Electrique de MCO/S :

Cette activité, située jusqu'à présent au sein de la ligne 10RC,

va se déplacer au coeur de la ligne MCO/S après «quelques aléas». Une nouvelle proposition a vu le jour suite à la consultation des personnels, avec la réalisation d'un local fermé et climatisé. Cette nouvelle implantation permet également le regroupement de 9 bancs qui étaient éparpillés dans le centre. Les bancs à l'extérieur du local seront pourvus d'un pont roulant. Il reste à surveiller le bruit qu'ils vont provoquer. Un objectif exposé est clairement la pérennisation de l'activité électrique en l'intégrant au coeur de MCO/S, d'autant plus que cette activité est utile à bien d'autres entités du centre. Cette implantation a généré d'autres modifications au niveau de la ligne avec le déplacement de certaines activités (montage /démontage des BT, montage des groupes hydrauliques) ainsi que des moyens, comme la machine à laver qui sera placée au centre de la ligne, ou les palettiers qui sont déplacés et dont l'accès est à revoir. Les sanitaires «inutilisables» implantés dans la ligne seront détruits.



3- Aménagement d'horaire au secteur peinture :

Comme déjà un bon nombre d'année, le secteur peinture est impacté par la saison des fortes chaleurs et engage une organisation spécifique en décalant le poste du soir en poste de nuit. En effet, lors de températures supérieures à 25°C, il est impossible de réaliser le travail d'application. La période concernée pourrait aller de mai à septembre. Comme les autres années, les mesures de sécurité seront reconduites en peinture finale et au CCPS, tout en sollicitant des opérateurs volontaires et deux salariés avec délégation d'encadrement rémunérée.

4- Enquête TMS :

Le docteur Bohard a réalisé son enquête assisté de M. Luis Diez pour les extractions informatiques.

Cette enquête s'est révélée complète et performante puisque réalisée grâce à 421 questionnaires analysés. On retiendra la prédominance des lombalgies devant les cervicalgies.

On retiendra que les monteurs sont principalement concernés par les lombalgies alors que les soudeurs sont plus touchés par les lombalgies et les douleurs «genou/jambe». Les usineurs sont impactés par les lombalgies avec une intensité moindre.

Les salariés du secteur tertiaire souffrent de cervicalgies et

de lombalgies avec une intensité moindre que les salariés à la production. Le médecin souligne la prévalence des TMS avec l'augmentation de l'âge et du stress professionnel.

Pour les élus CFDT, cette enquête démontre tout l'intérêt de mettre en place une véritable démarche visant à limiter l'impact des troubles musculo-squelettiques et ceci pour les salariés à la production mais également pour les salariés du secteur tertiaire.

Pour les élus CFDT il est important que les salariés soient associés lors des différents projets, que ce soit lors de l'implantation d'une ligne produit, mais également lors d'un aménagement de bureaux. Il faut y associer le médecin du travail, et le service prévention des risques afin d'anticiper au mieux les problèmes liés à l'ergonomie des postes de travail et à leur environnement.

Un autre lien est à faire avec le travail des seniors, il est indéniable que les TMS s'intensifient avec l'âge. Les risques d'inaptitudes à tenir certains postes sont inéluctables et il faudra bien que la Direction, elle aussi se penche sérieusement sur ce problème.

Déclaration des délégués CFDT au CHSCT extraordinaire du 28 avril 2010

Les délégués CFDT tiennent à intervenir au début de ce CHSCT sur plusieurs sujets.

Le premier concerne la communication vis-à-vis des accidents du travail ou incidents significatifs. En effet, les élus mais également le service prévention des risques ont certaines fois la communication d'un accident ou incident significatif avec du retard. Il est important que nous ayons cette information rapidement pour déclencher l'analyse le plus tôt possible.

Le sujet suivant est la tenue des réunions " sécurité ligne ", depuis le début d'année il y a eu très peu de réunions même si certains groupes de travail sécurité fonctionnent. Il faut relancer ces réunions avec la participation des délégués au CHSCT pour avoir une vision générale des problèmes liés à la ligne de production, et non pas réduite à un sujet précis abordé en groupe de travail.

Enfin, il nous paraît également important d'aborder la réorganisation des différents plateaux. Nous sommes déjà intervenus plusieurs fois sur ce sujet qui peut toucher un nombre important de personnels. Lors du dernier CHSCT nous avons eu un état des lieux, et depuis, plus rien... Nous souhaitons que le CHSCT soit pleinement associé à ce projet et ceci le plus tôt possible.